

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 691/SLAG portant fixation des parts de taxes téléphoniques revenant aux territoires d'outre-mer

n° 691/SLAG

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
1 septembre 1972

Numéro JO
n° 18 du 25/09/1972

Date du numéro
25 septembre 1972

VISAS

Vu l'article 42 de la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas, et l'article 5 du décret n° 68-146 du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut- Commissaire de la République dans ce territoire :

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué dans le Territoire français des Afars et des Issas l'arrêté n° 1926 du 24 juillet 1972 portant fixation des parts de taxes téléphoniques revenant aux territoires d'outre-mer. Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistré, publié avec le texte promulgué au Journal officiel du Territoire et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Haut-Commissaire de la République en congé : L'administrateur en chef chargé de l'expédition des affaires courantes et urgentes, A. ROUAN.